

POLITIQUE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT

IMPOSITION ET PERFORMANCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) EN COTE D'IVOIRE.

*Prof. BALLO Zié,
CAPEC, Côte d'Ivoire*

PED N° 04/2015



Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES
Publié en 2015

Résumé

Cette étude analyse l'effet des régimes d'imposition des entreprises sur la performance des PME en Côte d'Ivoire à partir de données de la Banque de Données Financières couvrant la période 2001 à 2011. Les variables de performance retenues sont la productivité du travail et le taux de croissance de la taille de l'entreprise. Le modèle utilisé est un panel à trois dimensions, inspiré de Wolff et al (2013). Il ressort de l'estimation de ce modèle que la performance d'une PME est tributaire non seulement des variables régissant son fonctionnement (effectif du personnel, immobilisations corporelles et matières premières) mais aussi du type de régime fiscal auquel l'entreprise est soumise. En particulier, en termes d'incidences du régime fiscal, il est ressorti que, par rapport au régime réel normal, le fait qu'une PME soit soumise à l'impôt synthétique est associé à une plus faible productivité du travail. Par contre, relativement au Régime réel Normal d'Imposition (RNI), le régime réel simplifié et l'impôt synthétique influence positivement et significativement le taux de croissance de la taille de la PME. Ces résultats suggèrent des actions spécifiques en faveur des PME soumises à l'impôt synthétique et au régime réel simplifié.

Mots clés: *Imposition, PME, performance, Côte d'Ivoire*

1. Introduction

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) représentent une force importante pour le développement et l'industrialisation des pays en développement. Ces entreprises contribuent significativement à la création d'emploi, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. En effet, une étude financée par le FMI et réalisé par International Tax Dialogue en 2007 soutient que, quel que soit le niveau de développement, les PME contribuent pour 60% à 70% au PIB. De plus, elles représentent 95% des entreprises des pays de l'OCDE et contribuent pour deux tiers à l'emploi privé (OCDE, 2005). Cependant, cette étude relève que dans les pays tant développés qu'en développement, le poids relatif des PME dans l'ensemble des recettes fiscales est beaucoup plus faible que dans le PIB ou l'emploi. Par exemple, la répartition typique des recettes par entreprise selon leur taille dans les pays d'Afrique et du Moyen-Orient serait : (i) pour les grandes entreprises - moins de 1 % des entreprises et plus de 70 % des recettes, (ii) pour les entreprises moyennes—10 à 20 % des entreprises et 20 à 25 % des recettes; iii) pour les petites et les microentreprises—80 à 90 % des entreprises et 5 à 10 % des recettes. L'étude soutient que cette observation ne signifie pas que les PME soient moins lourdement affectées par les impôts.

En Côte d'Ivoire, le secteur privé est considéré dans le Plan National de Développement 2012-2015 comme le moteur du développement et de la lutte contre le chômage¹. Ce secteur est dominé par les Petites et Moyennes Entreprises (PME)². La majorité de ces PME ont un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions de francs CFA et sont localisées dans le secteur informel (72% contre 28% dans le secteur formel) (INIE³, 2012). La contribution des PME à l'emploi et aux recettes fiscales demeure à établir. Toutefois, une étude publiée en novembre 2014 par PwC (ex-PricewaterhouseCoopers) et portant sur les impôts payés par les petites et moyennes entreprises (PME) dans 189 pays, indique

¹En effet, ce secteur est supposé contribuer à 58,65% au financement du PND dont le coût est estimé à 15 000 milliards de F. CFA.

²La Petite et Moyenne Entreprise, selon le code des investissements de 2012, est l'entreprise qui emploie moins de 200 employés permanents et qui réalise un chiffre d'affaires inférieur à un milliard de FCFA

³L'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE) a été créé par décret n°97-440 du 31 juillet 1997. Il a pour objectifs, la promotion de l'esprit d'entreprise, l'assistance et l'appui technique aux créateurs et dirigeants des PME-PMI, ainsi que le renforcement des capacités des entreprises par une formation adaptée et une formation permanente ciblée à l'intention du personnel et des dirigeants des PME-PMI.

que les PME africaines sont les plus imposées de la planète avec un taux global de 52,9 %. Par ailleurs, une étude sur la compétitivité des entreprises ivoiriennes révèle que la Côte d'Ivoire n'exerce aucune réelle attraction au niveau des conditions fiscales offertes, outre ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices. Cette étude explique aussi le désintérêt relatif des conditions d'exercice en Côte d'Ivoire par la complexité des déclarations et la bureaucratie engendrée par le système (APEX-CI, 2014). L'étude suggère, sans une analyse de l'impact de la fiscalité sur le développement des entreprises, de revoir le niveau de taxation en adéquation avec les objectifs de chaque filière.

Il s'avère donc nécessaire d'analyser l'influence du système d'imposition des PME en Côte d'Ivoire sur leur performance.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'effet de l'imposition des PME sur leur performance en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, cette étude se propose :

- d'analyser brièvement la fiscalité sur les PME en Côte d'Ivoire;
- d'évaluer l'effet des différents régimes imposition sur la performance économique des PME

Le reste de l'article est organisé comme suit. La section 2 fait une revue de la littérature sur l'impact de l'imposition sur la performance des entreprises et donne un aperçu de la fiscalité sur les entreprises en Côte d'Ivoire. La section 3 présente les données et une analyse statistique de la liaison entre les indicateurs de performance et le régime fiscal. La section 4 donne la spécification du modèle et présente les résultats des estimations. La section 5 discute des résultats des estimations et la section 5 conclut.

2. Revue de littérature et aperçu sur la fiscalité des PME en Côte d'Ivoire

2.1. Revue de la littérature

Les effets de l'imposition des sociétés sur leur performance ont fait l'objet de plusieurs études. Ces études ont surtout analysé l'influence de cette imposition sur la productivité des entreprises et les canaux de transmission de cet effet.

Auerbach (1985) montre, à l'aide d'un modèle théorique, que les impôts conduisent à une réallocation des inputs par les firmes et les ménages qui induit une perte sèche. Cette perte sèche est assimilable à une plus faible productivité. Un exposé complet des effets attendus de l'imposition des sociétés est fourni par Johansson et al (2009). Ces auteurs précisent que l'impôt sur le revenu des sociétés réduirait l'investissement des firmes car il accroît le coût d'usage du capital. De plus, cet impôt affecterait négativement la croissance de la Productivité Totale des Facteurs (PTF) pour quatre raisons. Premièrement, il peut modifier les prix relatifs des facteurs et conduire à une réallocation des ressources vers les secteurs les moins productifs, ce qui peut réduire la productivité totale des facteurs (Boersch-Supan, 1998). Deuxièmement, des codes d'imposition sur les sociétés complexes peuvent engendrer des coûts élevés de paiement de l'impôt et des charges administratives élevées pour les gouvernements. Ces coûts et charges administratives élevées absorbent des ressources pouvant être utilisées pour des activités productives, causant ainsi des pertes de productivité et d'efficacité. Troisièmement, des taxes élevées sur les sociétés peuvent réduire les incitations à investir dans les activités d'innovation en diminuant le revenu après impôt (Arnold et al, 2008). Quatrièmement, dans la mesure où les impôts sur les revenus des sociétés réduisent les Investissements Directes Etrangers (IDE) et la présence des entreprises multinationales étrangères, ils peuvent entraver le transfert de technologies et la transmission de connaissances aux entreprises domestiques.

Les effets théoriques des impôts sur les revenus des sociétés mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de tests à partir de données au niveau de l'entreprise et au niveau de l'industrie. Par exemple, Caroll et al (2000, 2001) montrent que l'investissement et le taux de croissance de l'entreprise diminue au fur et à mesure que les taux de d'imposition sur les salaires augmentent.

Vartia (2008) estime l'effet des impôts sur les sociétés sur l'investissement et la productivité à partir des données sur les industries dans les pays de l'OCDE. Il trouve que ces impôts ont un impact négatif et significatif sur l'investissement et la productivité au niveau des industries. Schwellnus et Arnold (2008) testent, à partir d'un échantillon de données au niveau des firmes de l'OCDE, si les entreprises confrontées à de fort taux d'imposition sur leurs profits exhibent une PTF et des niveaux d'investissement plus faibles que celles soumises à de bas taux d'imposition. Ils appliquent une stratégie d'estimation "differences-in-differences" et obtiennent que la PTF au niveau de la firme soit plus faible dans les pays où les taux d'imposition sont les plus élevés. De plus, ils trouvent trois autres résultats majeurs: (i) l'effet négatif de l'imposition des sociétés est uniforme pour des entreprises de taille ou classes d'âge différentes, excepté les entreprises jeunes et petites; (ii) les entreprises engagées dans un processus de convergence vers la frontière technologique sont particulièrement affectées par ces impôts sur les revenus des sociétés; (iii) l'effet négatif des impôts sur les sociétés est tiré en partie par une réduction du taux de progrès technique contenu dans le nouveau capital physique.

Johansson et al (2009) analysent les effets des changements dans la structure de l'impôt sur la performance des firmes dans les pays de l'OCDE. Ils utilisent le modèle proposé par Schwellnus et Arnold (2008) et montrent que les impôts sur le revenu des sociétés sont les plus nuisibles à la croissance économique suivis par les impôts sur les salaires et les taxes sur la consommation. Par ailleurs, ces auteurs estiment les effets des impôts sur le revenu des sociétés et des impôts sur les salaires sur la PTF et l'investissement des entreprises à partir de données sur les firmes et sur les industries. Ils trouvent, par exemple, qu'une réduction du taux d'imposition sur le revenu des entreprises de 35% à 30% accroît le ratio investissement capital de long terme d'environ 1,9 points de pourcentage au niveau de la firme et de 1 ou 2,6 points de pourcentage au niveau de l'industrie. Une réduction similaire du taux d'imposition sur le revenu des entreprises conduirait à un taux de croissance annuel moyen du PTF qui est de 0,04 point de pourcentage supérieur pour les firmes dans les industries possédant le niveau de rentabilité médian que pour les firmes opérant dans les industries avec le plus faible niveau de rentabilité.

Gemmell et al (2010) utilise des données sur les firmes des pays de l'OCDE similaires à celles de Schwellnus et Arnold (2008) pour tester à nouveau les effets de la taxe sur le profit des entreprises sur la PTF. Ils avancent que les impôts sur le revenu des sociétés peuvent affecter la productivité via des interactions avec les différences inter-firmes dans l'intensité de la recherche, le degré du commerce intra-industrie et les caractéristiques d'entrée, de sortie et de survie des firmes. Pour ce faire, ils introduisent dans le modèle de Schwellnus et Arnold (2008) des mesures de ces interactions. Ils trouvent que l'effet estimé des taux d'imposition élevés sur la PTF n'est plus important. En outre, les firmes des industries intensives en innovations sont plus affectées négativement par de forts taux d'imposition sur le revenu des sociétés que celles des industries à faible intensité en innovation. Ces forts taux d'imposition, à travers leur effet sur le coût d'usage du capital après impôt, affectent négativement et significativement les investissements des entreprises.

Gemmell et al (2012) analyse l'effet de l'imposition des sociétés sur la convergence de la productivité. Pour ce faire, ces auteurs estiment un modèle de convergence de la productivité de l'entreprise dû à Griffith et al (2009) à partir d'un panel non cylindré d'entreprises des secteurs manufacturier et tertiaire de 11 pays européens sur la période 1995-2005. Ils trouvent que l'imposition des sociétés a un impact négatif et significatif sur la croissance de la productivité des petites entreprises qui sont éloignées de la frontière technologique.

Adebisi et Gbedi (2013) étudie l'effet de la taxation multiple sur la performance des PME de l'Etat de Kogi du Nigeria. Ces auteurs mesurent la performance par la survie de l'entreprise et procède à une analyse descriptive de données collectées auprès d'un échantillon de 74 managers. Ils trouvent qu'un système de taxation multiple a un effet négatif sur la survie des PME. De même, Mungayo et al (2013), adopte une approche descriptive pour analyser la perception des managers sur l'efficacité du système d'imposition en termes de promotion de la croissance des PME dans la municipalité de Shinyanga en Tanzanie. Ils obtiennent que la majorité des personnes interrogées perçoivent un effet néfaste des politiques fiscales existantes sur la croissance des PME.

Kim (2013) analyse les effets du taux marginal de taxation sur la productivité totale des facteurs à partir de données individuelles sur les entreprises du secteur non financier en

Corée couvrant la période 1980-2010. Il adopte une approche d'estimation similaire à celle de Griffith et al (2006) et de Schwellnus et Arnold (2008). De façon précise, il suppose que la productivité totale d'une firme suit un modèle autorégressif à retards échelonnés et construit un modèle à correction d'erreur sur la croissance de la PTF de chaque firme. Il estime ce modèle par la méthode des GMM en différence première. Kim trouve, comme ses prédecesseurs, que l'imposition des sociétés affecte négativement la PTF des firmes en Corée. De plus, la PTF croît plus rapidement dans les industries où le taux d'imposition marginal est faible. Cependant, à la différence des études antérieures, il obtient que l'impôt sur le revenu des sociétés n'a aucun effet sur le ratio d'investissement au niveau de la firme. Ce résultat suggère, selon lui, que l'amélioration dans l'allocation des ressources ou la prise de risque par les entrepreneurs représentent les canaux par lesquels l'imposition des sociétés affecte la PTF. L'approche utilisée par Kim (2013) semble appropriée dans le cas de notre étude qui analyse l'effet de l'imposition des PME sur leur performance. Toutefois, nous n'avons pas comme Kim de données sur les montants d'impôts payés et sur les profits réalisés par les entreprises ivoiriennes, ce qui ne permet pas le calcul du taux marginal d'imposition. De plus, les tarifs relatifs aux différents régimes n'ont subi aucune modification sur la période d'étude qui s'étend de 2000 à 2012. Le modèle qui sera utilisé sera donc différent de celui de Kim (2013). Avant de présenter ce modèle, il importe de donner un aperçu de la fiscalité sur les PME en Côte d'Ivoire et de décrire les données qui seront utilisées.

2.2. Aperçu sur la fiscalité des PME en Côte d'Ivoire

Les entreprises en Côte d'Ivoire sont soumises selon leur chiffre d'affaires à quatre régimes d'imposition: le régime de l'impôt synthétique, le régime réel simplifié d'imposition (RSI), le régime réel normal d'imposition (RNI) et la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. La taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans et le régime de l'impôt synthétique sont qualifiés de régimes forfaits. Par contre, le RSI et le RNI constituent les régimes réels (Direction Générale des Impôts, 2014)

2.2.1- Le régime de l'impôt synthétique

L'impôt synthétique se substitue à la patente, à l'impôt sur les bénéfices industriels commerciaux (BIC) et à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Sont soumises au régime de l'impôt synthétique:

(a) les commerçants, les exploitants agricoles, les planteurs et éleveurs qui réalisent un chiffre d'affaires annuel, toutes taxes comprises (TTC) de 5 millions à 50 millions de FCFA;

(b) les prestataires de services dont le chiffre d'affaires (TTC) est compris entre 5 millions et 25 millions de FCFA.

Les personnes physiques dont le chiffre d'affaires s'abaisse au-dessous des chiffres limites de 50 et 25 millions de francs prévus aux a) et b) ne sont soumises au régime de l'impôt synthétique que lorsque leur chiffre d'affaires est resté inférieur à ces limites pendant trois années consécutives.

L'annexe fiscale 2015 autorise aussi les personnes morales à être éligibles à l'impôt synthétique pourvu qu'elles satisfassent le critère du chiffre d'affaires.

Le montant de l'impôt synthétique est déterminé par tranche de chiffre d'affaires selon le tableau joint en annexe.

2.2.2- Le régime réel simplifié d'impôt (RSI)

Le régime du bénéfice réel simplifié s'applique:

(a) aux personnes physiques ou morales dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées, ou de fournir le logement, et aux exploitants agricoles, planteurs et éleveurs lorsque leur chiffre d'affaires annuel TTC est compris entre 50 millions et 150 millions de FCFA;

(b) aux prestataires de service (personnes physiques ou morales) dont le chiffre d'affaires annuel TTC est compris entre 25 millions et 75 millions de FCFA;

(c) aux personnes physiques ou morales exerçant simultanément les deux types d'activités si aucune des deux limites 75 millions de FCFA et 150 millions de FCFA n'est franchie.

Les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaires s'abaisse au-dessous des limites prévues aux a), b) et c) ne sont soumises au régime de l'impôt synthétique, sauf option pour le régime simplifié d'imposition, que lorsque leur chiffre d'affaires est resté inférieur à ces limites pendant trois exercices consécutifs.

Pour le calcul de cet impôt, le bénéfice net est arrondi à la centaine de franc inférieur et les taux appliqués sont :

- 25% pour les personnes morales et porté à 30% pour les entreprises du secteur des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication.
- 20% pour les personnes physiques.

2.2.3 Régime réel normal d'imposition (RNI)

Sont soumises au régime du bénéfice réel normal :

- (a) les marchands de biens et les lotisseurs, quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires annuel;
- (b) les entreprises dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées, ou de fournir le logement, les entreprises agricoles et d'élevage lorsque leur chiffre d'affaires annuel TTC excède 150 millions de FCFA;
- (c) les prestataires de service (personnes physiques ou morales) dont le chiffre d'affaires annuel TTC excède 75 millions de FCFA;
- (d) les entreprises qui exercent simultanément les deux catégories visées aux paragraphes (b) et (c) lorsque l'une ou l'autre des deux limites de 75 millions de FCFA et 150 millions de FCFA est dépassée.
- (e) Les entreprises dont le chiffre d'affaires s'abaisse au-dessous des limites prévues aux paragraphes b), c) et d) ne sont soumises au régime du bénéfice réel simplifié, ou, le cas

échéant, au régime de l'impôt synthétique, que lorsque leur chiffre d'affaires est resté inférieur à ces limites pendant trois exercices consécutifs.

Les contribuables relevant du RNI sont redevables, au titre du dernier exercice clos, soit de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), soit de l'impôt minimum forfaitaire, payables en trois fractions : 20 avril, 20 juin et 20 septembre. L'impôt BIC RNI se calcule de la même manière que celui du RSI.

2.2.4- La taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans

Sont soumises à la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans, les personnes qui réalisent un chiffre d'affaires TTC inférieur à 5 millions de francs et les personnes réalisant certaines activités (colporteur, cordonnier, vulcanisateur...).

La taxe forfaitaire est libératoire de la contribution des patentés et des licences, des taxes communales et des centimes additionnels correspondant, de l'impôt sur les traitements et salaires et de la contribution à la charge des employeurs. Elle est perçue au profit des municipalités sur le territoire des communes et au profit des départements en dehors de celles-ci. L'assiette, le recouvrement et le contrôle sont assurés par les services communaux dans le périmètre communal et par la DGI en dehors de ces périmètres

2.2.5- Evolution des recettes fiscales et du nombre d'entreprises par type de régime fiscal

L'évolution des recettes fiscales liées aux quatre régimes d'impôts est retracée dans le tableau 1.

Tableau 1: Evolution des impôts BIC, de l'impôt synthétique et de la patente (en millions de franc CFA)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Impôt Bic hors pétrole-gaz	124 041	160 001	122 032	146 254	151 002	142 932	144 851	169 053
Impôt Bic réel	118 510	150 498	110 055	131 974	137 354	127 520	127 653	150 193
Impôt Bic réel simplifié	555	428	904	2 744	1 928	1 765	1 335	1 845
Impôt Bnc	4 514	1 695	1 430	1 842	1 803	2 497	1 586	1 884
Retenues bic-bnc	461	7 380	9 643	9 694	9 917	11 150	14 276	15 131
Impôt Bic pétrole-gaz	27 803	41 081	97 261	150 351	76 872	63 649	128 537	201 519
Total impôts bic	151 844	201 082	219 293	296 605	227 874	206 580	273 388	370 572
Patentes commerce	16 759	27 765	27 386	30 746	32 838	33 854	19 207	35 596
Patentes transport	6 274	5 468	5 965	6 298	6 299	6 341	785	6 387
total patentes	23 033	33 233	33 351	37 044	39 137	40 195	19 991	41 983
Impôt synthétique	4 557	4 739	4 413	5 093	5 512	5 437	3 135	5 858

Source: Direction Générale des Impôts

Lorsque l'on considère seulement les impôts relatifs aux quatre régimes d'imposition ci-dessus Il apparaît que l'impôt qui fournit l'essentiel des recettes fiscales sur la période 2005-2012 est l'impôt BIC réel. Les recettes liées à cet impôt ont augmenté sur la période 2005-2012, passant de 118 510 000 000 FCFA à 150 193 000 000 FCFA en 2012. Cela pourrait s'expliquer, comme l'indique le tableau 2, par le fait que la majorité des entreprises sont soumises à l'impôt BIC et que le nombre de ces entreprises est en augmentation depuis 2005.

L'impôt forfaitaire, représenté ici par la patente occupe la deuxième place. Les recettes générées par cet impôt sont passées de 23 033 000 000 FCFA à 41 983 000 000 FCFA en 2012 avec toutefois une baisse importante en 2011 liée à la crise postélectorale. Les entreprises soumises à l'impôt forfaitaire n'étant pas obligé de tenir une comptabilité et donc de déposer un bilan, le nombre d'entreprises représentées dans le tableau 2 est largement inférieur au nombre d'entreprises réellement soumises à l'impôt forfaitaire et ne saurait être utilisé pour expliquer la place occupée par cet impôt.

Le troisième rang est occupé par l'impôt synthétique dont les recettes ont aussi augmenté en moyenne entre 2005 et 2012. Cependant, les recettes liées à cet impôt ont baissé faiblement en 2010 et fortement en 2011 suite à la crise postélectorale.

L'impôt BIC réel simplifié occupe la dernière place avec des recettes qui sont passées de 555 000 000 FCFA en 2005 à 1 845 000 000 FCFA en 2012. Pourtant, le nombre

d'entreprises soumises à ce régime d'imposition occupe le deuxième rang. Cette situation pourrait signifier que les entreprises assujetties à cet impôt réalisent de faibles bénéfices.

Le Tableau 2 donne la répartition des entreprises qui ont déposé une copie de leur bilan à la Banque des Données Financières par type de régime fiscal sur la période 2001-2011.

Tableau 2: Répartition des entreprises par régime d'imposition

	Normal	Simplifié	Synthétique	Forfaitaire	Total
2001	2349	407	356	5	3117
2002	2204	373	296	2	2875
2003	1996	289	383	2	2670
2004	1952	302	449	28	2731
2005	2449	487	255	69	3260
2006	2602	603	257	61	3523
2007	2862	802	236	61	3961
2008	3326	1357	104	7	4794
2009	3590	1507	436	194	5727
2010	4951	3271	154	33	8409
2011	5583	419	56	5	6065
Total	33866	9817	2982	467	47 132

Source: Banque des Données Financières (BDF), INS

Il ressort de ce tableau que, quelque soit l'année considérée, la plupart des entreprises du secteur moderne qui ont déposé une copie de leur bilan à la BDF sont soumises au régime réel normal d'imposition. Leur nombre a enregistré, en moyenne, une augmentation de 2001 à 2011 avec toutefois une baisse sur la période 2002-2004. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'intensité du conflit armé que le pays a connu sur ladite période et qui a occasionné la fermeture ou délocalisation de plusieurs entreprises.

Les entreprises soumises au régime simplifié occupent la deuxième position sur toute la période 2001-2011. A l'instar des entreprises soumises au régime réel normal, leur nombre a baissé en moyenne sur la période 2001-2004 puis augmenté de 2005 à 2010. Une chute drastique du nombre d'entreprises soumises au régime simplifié est enregistrée en 2011 où elles sont passées de 3271 en 2010 à 419. La crise postélectorale semble donc avoir affecté négativement ces entreprises. Selon les estimations du Patronat Ivoirien, la crise postélectorale aurait causé des dommages estimés à plus de 650 milliards de FCFA à 1113 entreprises dont la plupart sont des PME⁴.

La troisième position est occupée par les entreprises soumises au régime de l'impôt synthétique. Si le nombre de ces entreprises a baissé sur la période 2001-2003, il a

⁴ <http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2013/PDF/C%C3%B4te%20d%20lvoire%20-%20Perspectives%20%C3%A9conomiques%20en%20Afrique.pdf>

enregistré une évolution erratique sur la période 2007-2011. La dernière place est occupée par les entreprises soumises à la taxe forfaitaire. Un très faible nombre de ces entreprises a déposé leur bilan à la BDF. Cette situation s'explique par le fait que la majorité des entreprises soumises à cette taxe relève du secteur informel et ne tiennent donc pas de bilan

Le changement de régime fiscal est un phénomène fréquent au sein de la population des entreprises ivoiriennes. En effet, sur les 27 178 entreprises qui possèdent au moins quatre observations sur la période 2001-2011, 13 527 ont changé de régime fiscal soit 49,80% des entreprises.

3. Données et étude de la liaison entre régime fiscal et performance des PME

3.1. Données

Les données utilisées dans cette analyse proviennent de la Banque de Données Financières (BDF)⁵ et couvrent la période 2001-2010. Elles concernent 47132 observations de 17 secteurs d'activité. Parmi ces observations 45428 satisfont à la définition de la PME par le Code des Investissements de 2012, c'est-à-dire, l'entreprise qui emploie moins de 200 employés permanents et qui réalise un chiffre d'affaires inférieur à un milliard de FCFA. L'échantillon retenu pour l'étude comporte donc 45428 observations. Le tableau 3 présente les statistiques descriptives sur les variables d'intérêt de notre étude:

Les statistiques descriptives résumées dans le tableau 3 révèlent; en moyenne que, les variables de performance que sont le chiffre d'affaires par travailleur, la valeur ajoutée par travailleur, la productivité globale des facteurs⁶ et le taux de croissance du personnel s'élèvent respectivement à 9 980 000 FCFA, 3 690 000, 2854,93 et 4,19%. Ces variables et les autres variables quantitatives présentent une forte dispersion. Les moyennes des variables muettes relatives au régime fiscal indiquent que l'impôt réel normal représente

⁵Cette banque a été créée en 1972 à pour missions la réception et le contrôle de toutes les Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) des entreprises ivoiriennes. De service autonome du trésor public, la Banque de données financières a été rattachée à la direction générale des impôts en 1984, puis au ministère de l'industrie pour enfin fusionner en 1991 avec la Direction de la Statistique pour donner un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial appelé Institut National de la Statistique (INS).

⁶La productivité Global des Facteurs correspond au résidu de l'estimation du logarithme d'une fonction de production Cobb-Douglas avec comme facteurs de production le capital, le travail et les matières premières. Cette fonction se présente comme suit: $\ln Q_{ijt} = \alpha_0 + \alpha_1 \ln K_{ijt} + \alpha_2 \ln L_{ijt} + \alpha_3 \ln M_{ijt} + \varepsilon_{ijt}$

environ 71% des observations, l'impôt réel simplifié 21%, l'impôt synthétique 6,4% et la taxe forfaitaire 1%. Compte tenu de la faible proportion des observations relatives à la taxe forfaitaire, celle-ci sera exclue de l'analyse économétrique de l'influence du régime fiscal sur la performance des PME.

Tableau 4: Statistiques descriptives

Variable	Moyenne	Ecart type	Min	Max
Chiffre d'affaires par travailleur	9,98 e+07	4,82 e+08	0,0227273	5,36 e+10
Valeur ajoutée par travailleur	3,69 e+07	1,50 e+08	106,3947	1,67 e+10
Productivité globale des facteurs	2854,93	136277,1	3,16 e-07	2,89 e+07
Taux de croissance du personnel	4,193363	18,48399	-0,9999037	1499
Capital social	1,96 e+08	8,61 e+09	764	1,80 e+12
Frais du personnel	8,59 e+07	2,97 e+08	7	2,53 e+12
Achat matières premières	1,11 e+09	2,85 e+09	1	2,08 e+11
Immobilisations corporelles	2,71 e+08	8,70 e+09	1	1,80 e+12
Régime normal d'imposition	0,709987	0,453773	0	1
Régime simplifié d'imposition	0,215875	0,4114327	0	1
Impôt synthétique	0,0638359	0,244463	0	1
Impôt forfaitaire	0,0102798	0,1008679	0	1

Source: BDF, INS 2012

3.2 Etude de la liaison entre régime fiscal et performance des PME

La mesure de l'effet de l'imposition des PME sur leur développement doit passer, au préalable, par la vérification de l'existence d'un lien statistiquement significatif entre le régime fiscal auquel les PME sont soumises et les différents indicateurs de performance. Compte tenu de la nature des différentes variables, la méthode utilisée est l'analyse de la variance (ANOVA). En effet, chacun des indicateurs de performance est une variable quantitative et le régime fiscal est une variable qualitative. Cette méthode offre aussi l'avantage d'analyser non seulement les différences au niveau des moyennes mais également au niveau des variances des mesures de précision et d'hétérogénéité des entreprises.

Les résultats de l'analyse de la variance sont présentés dans le tableau 5. Ils révèlent, au seuil de 1%, des différences significatives au niveau des performances des PME induites par le régime fiscal. En effet, il existe un lien statistiquement significatif entre le régime fiscal souscrit et la performance mesurée par la valeur ajoutée par travailleur, le chiffre d'affaires par travailleur et le taux de croissance du personnel. Cependant, l'évolution du niveau de la productivité globale des facteurs, toute chose égale par ailleurs, n'est pas

statistiquement motivé par le régime fiscal. Ce résultat se justifie techniquement par le fait que les hypothèses d'égalité des moyennes et des variances sont rejetées, au seuil de 1%, pour la valeur ajoutée par travailleur, le chiffre d'affaires par travailleur et le taux de croissance de l'effectif du personnel de l'entreprise. Toutefois, l'hypothèse d'égalité des moyennes est acceptée, au seuil de 5%, pour la productivité globale des facteurs.

Tableau 5 : Résultats d'analyse de variance entre les indicateurs de performance et le régime fiscal

Variables dépendantes : indicateurs de performance	Test d'égalité des moyennes		Test d'égalité des variances		
	Statistique de Fisher	P-value	Statistique de Bartlett	Degrés de liberté	P-value
Valeur ajoutée par travailleur	158,33	0,000	12000	3	0,000
Chiffre d'affaires par travailleur	16,2	0,000	49000	3	0,000
Productivité globale des facteurs	0,23	0,875	62000	3	0,000
Taux de croissance du personnel	14,47	0,000	777,027	3	0,000

Source : BDF, INS 2012

Les statistiques du tableau 6 révèlent que, en termes de chiffre d'affaires par travailleur, les entreprises soumises au régime fiscal réel normal sont les plus performantes et les entreprises soumises à la taxe forfaitaire sont les moins performantes car présentant des chiffres d'affaires par travailleur très faibles. Celles qui ont souscrit au régime réel simplifié, présentent le niveau le plus élevé pour cet indicateur, par rapport à tous les autres types de régime fiscal.

Concernant la valeur ajoutée par travailleur, les PME soumises à la taxe forfaitaire sont les plus performantes car elles présentent la valeur moyenne la plus élevée pour cet indicateur. Cependant l'hétérogénéité est plus forte dans ce groupe de PME.

S'agissant du taux de croissance du personnel, il apparaît que les PME relevant de l'impôt synthétique sont, en moyenne, les plus performantes. Elles sont suivies par les PME soumises à l'impôt forfaitaire et par celles relevant du régime réel simplifié. Les moins performantes sont celles assujetties au régime réel Normal.

Tableau 6: Description du niveau des indicateurs de performances

	Type de régime fiscal	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Intervalle de confiance (95%)	
Valeur ajoutée par travailleur	Réel normal	2,82E+07	4540626	1,23E+08	-2,18E+08	2,74E+08
	Réel simplifié	5,29E+07	2841540	1,16E+08	-1,79E+08	2,85E+08
	Synthétique	5,07E+08	3140045	3,49E+08	-1,91E+08	1,21E+09
	Forfait	1,37E+08	868393	3,49E+08	-5,61E+08	8,35E+08
Chiffre d'affaires par travailleur	Réel normal	1,05E+08	2,06E+07	5,09E+08	-9,13E+08	1,12E+09
	Réel simplifié	8,99E+07	7072957	3,42E+07	2,15E+07	1,58E+08
	Synthétique	5,98E+07	6690834	4,68E+08	-8,76E+08	9,96E+08
	Forfait	3188684	811451	1,43E+07	-2,54E+07	3,18E+07
Productivité globale des facteurs	Réel normal	2,94E+02	417,86	1,58E+05	-9,13E+08	1,12E+09
	Réel simplifié	2,71E+03	1,93E+02	1,10E+04	2,15E+07	1,58E+08
	Synthétique	1,11E+03	176,38	4,52E+03	-8,76E+08	9,96E+08
	Forfait	499,71	34,61	1,28E+03	-2,54E+07	3,18E+07
Taux de croissance du personnel	Réel normal	4,22	-0,076	22,65	3,90	4,54
	Réel simplifié	4,60	0	12,99	4,27	4,92
	Synthétique	6,35	0	21,59	5,35	7,36
	Forfait	5,52	0	14,25	3,90	7,14

Source : BDF, INS 2012

4. Spécification du Modèle et Résultats des estimations

4.1 Spécification du Modèle

Les analyses précédentes ont montré l'existence d'une relation statistiquement significative entre les indicateurs de performance et le régime fiscal. En d'autres termes, le régime fiscal peut constituer un facteur de variabilité. L'objet de cette section est donc de mesurer l'effet du régime fiscal sur la performance de l'entreprise à travers une modélisation économétrique. Le modèle économétrique utilisé est un panel à trois dimensions. Le choix de cette méthode découle des aspects techniques appropriés à ce type de modélisation et arguments avancés par certaines études empiriques (Wolff et al, 2013). En effet, les données disponibles portent sur plusieurs entreprises et plusieurs années. De ce fait, un panel simple se trouve déjà adapté à la modélisation. Cependant, l'impact du régime fiscal sur la performance économique de l'entreprise peut être

contingenté par la forme juridique, c'est pourquoi cette variable est introduite dans le modèle en panel et constitue la troisième dimension. La dimension traduisant les classes est représentée par la forme juridique de l'entreprise recodée en 9 catégories.

De façon pratique, le modèle à estimer utilise comme variable dépendante, un indicateur de la performance économique (chiffre d'affaires par tête, valeur ajoutée par tête, taux de croissance de l'effectif du personnel, taux de croissance du capital social). Les variables explicatives sont l'effectif du personnel (L), les dépenses d'approvisionnement en matières premières (M), le montant des immobilisations incorporelles (X) et le régime fiscal (δ).

Le modèle retenu s'inspire de Wolff et al (2013) et s'écrit :

$$\ln H_{ijt} = \alpha_0 + \alpha_1 \ln L_{ijt} + \alpha_2 \ln K_{ijt} + \alpha_3 \ln M_{ijt} + \alpha_4 \delta_{ijt} + \beta_i + \gamma_j + \theta_t + \epsilon_{ijt} \quad (1)$$

Où les indices i , j et t représentent respectivement l'entreprise, j la forme juridique et t le temps. β_i , γ_j et θ_t concernent respectivement les caractéristiques individuelles de chaque entreprise, la forme juridique et les spécificités propres à chaque année.

H_{ijt} est un indicateur de performance de la firme i de la forme juridique j à la date t . Compte tenu du fait que les régimes d'imposition sont déterminés en fonction du chiffre d'affaires, les variables de performance retenues pour l'analyse économétrique sont la productivité totale des facteurs de production, la valeur ajoutée par travailleur et le taux de croissance de l'effectif de l'entreprise.

L_{ijt} , K_{ijt} , M_{ijt} désignent respectivement les inputs travail, capital et matières premières. Le travail est mesuré par l'effectif du personnel, le capital par la valeur des immobilisations corporelles et les matières premières par le montant des achats de matières premières.

Pour estimer ce modèle, on utilise la transformation within de l'équation (1). Aussi, pour choisir entre un modèle à effet fixe et à coefficients aléatoires, on estime dans un premier temps ces deux modèles. Ensuite, après avoir examiné la significativité globale du modèle ainsi que celle des coefficients d'estimation, on fait le test de poolabilité (Cf encadré 1 en annexe). Comme, il s'agit d'un panel à trois dimensions, deux types de test de poolabilité sont mis en œuvre. Le premier a pour objet de voir si les coefficients estimés dépendraient des classes choisies (forme juridique). Il s'agit dans ce cas d'un test de poolabilité inter-

groupe. Le second a pour objet de voir si les coefficients varient dans le temps et correspond à un test de poolabilité inter-temporel.

4.2 Résultats des estimations

4.2.1 Résultats des estimations avec comme variable dépendante la valeur ajoutée par tête

Le choix de la valeur ajoutée par tête comme variable dépendante résulte du fait que cette variable est statistiquement liée au régime fiscal. Pour choisir le modèle approprié, un test de poolabilité a été effectué. Les résultats de ce test sont résumés dans le tableau 7. Il apparaît que les modèles à effet fixe et à coefficients aléatoires sont tous deux globalement significatifs au seuil de 5%. De plus, toutes les variables sont significatives sauf le régime du réel simplifié.

. Tableau 7: Résultats du test de poolabilité

Type de poolabilité	Statistique de Fisher	Degrés de liberté	P-value
Inter groupe	238,5	(56;408789)	0,000
Inter temporel	0,518	(77;499631)	1,000

Les résultats du test indiquent que la poolabilité n'est pas vérifiée suivant la troisième dimension (forme juridique). Cependant, elle est admise suivant la dimension temporelle. Par conséquent, l'on estime un modèle à effets fixes à trois dimensions. Les résultats de l'estimation de ce modèle sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 8: Résultats des estimations avec la valeur ajoutée par tête comme variable dépendante

Variables explicatives	Coefficient	Ecart-type corrigé	t-stat	P-value
Logarithme de l'effectif du personnel	-0,11	0,05	-2,33	0,008
Logarithme de la valeur d'achat des matières premières	0,04	0,02	2,40	0,02
Logarithme des immobilisations corporelles	0,03	0,01	2,19	0,028
Régime fiscal	<i>Modalité de référence : Réel normal</i>			
Réel Simplifié	-0,03	0,19	-0,17	0,867
Synthétique	-0,14	0,05	-2,91	0,004
Constante	15,84	0,67	23,63	0,000
Ecart-type erreur temporelle	1,97		Statistique de Wald (6)	7836
Ecart-type erreur individuelle	0,144		P-value	0,000
Nombre d'observations	44961		Nombre de groupe	9

4.2.2 Résultats des estimations avec comme variable dépendante le taux de croissance de l'effectif du personnel

Comme précédemment, un test de poolabilité a été d'abord effectué afin de choisir le modèle approprié. Il est apparu que la poolabilité n'est vérifiée ni pour la troisième dimension (forme juridique) ni pour la dimension temporelle. Par conséquent, l'on estime, en définitive, un modèle en panel à effets aléatoires, à trois dimensions. Les résultats des estimations sont présentés dans le tableau 9

Tableau 9: Estimation à partir du taux de croissance de l'effectif du personnel

Variables explicatives	Coefficient	Ecart-type corrigé	t-stat	P-value
Logarithme de la valeur d'achat des matières premières	0,11	0,02	4,36	0,000
Logarithme des immobilisations corporelles	0,76	0,18	4,21	0,000
Régime fiscal	<i>Modalité de référence : Réel normal</i>			
Réel Simplifié	1,83	0,43	4,21	0,000
Synthétique	2,86	1,45	1,97	0,049
Constante	-11,25	2,83	-3,96	0,000
Ecart-type erreur temporelle	17,12		Statistique de Wald	3142, 32
Ecart-type erreur individuelle	0		P-value	0,000
Nombre d'observations	44959		Nombre de groupes	9

5. Interprétation des résultats d'estimation

Après avoir estimé les modèles appropriés, il est opportun d'interpréter les résultats obtenus en vue de la formulation de recommandations de politique économique.

5.1 Résultats du modèle avec la valeur ajoutée par travailleur comme variable dépendante

Les résultats présentés dans le tableau 8 indiquent que la performance d'une entreprise, mesurée ici par le ratio de la valeur ajoutée au prix courant par la taille de l'entreprise (c-à-d, la productivité du travail), est tributaire non seulement des variables régissant son fonctionnement (effectif du personnel, dépenses d'approvisionnement en matières premières et dépenses d'investissement) mais aussi du type de régime fiscal auquel l'entreprise est soumise.

Les immobilisations corporelles et les matières premières, toutes choses égales par ailleurs, influencent positivement et significativement la productivité du travail. De façon illustrative, une hausse de 1% des achats de matières premières induit, au seuil de 5%, une hausse de 0,04% de la productivité du travail. De même, une hausse de 1% du montant des immobilisations corporelles implique, au seuil de 5%, une augmentation de 0,03% du ratio valeur ajoutée par travailleur.

Au contraire, l'effectif du personnel est négativement et significativement associé à la valeur ajoutée par travailleur. Ce résultat est conforme à l'hypothèse de décroissance de la productivité moyenne du travail au-delà d'un certain seuil, mise en exergue par la théorie microéconomique. Un accroissement du personnel de 1% entraîne, au seuil de 5%, une baisse de 0,11 % de la productivité travail.

En termes d'incidence sur la productivité du travail, le régime du réel normal est, toute chose égale par ailleurs, préférable au régime synthétique. Par contre, le régime du réel simplifié et le régime du réel normal ont des effets similaires sur la valeur ajoutée par travailleur. En effet, relativement au régime du réel normal, le fait d'être soumis au régime synthétique entraîne, au seuil de 5%, une baisse du logarithme de la valeur ajoutée par travailleur de 0,14 et donc de la valeur ajoutée par travailleur de 1,15. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les entreprises soumises à l'impôt synthétique ne sont généralement pas bien organisées et éprouvent des difficultés à établir un bilan. Cette situation a amené le gouvernement ivoirien à créer en 2002 les Centres de Gestion Agrées dont la mission est la formation et l'assistance dans les domaines de la gestion commerciale et financière, de la comptabilité et de la fiscalité. Malgré l'existence de ces Centres, Sanogo (2014) montre que les entreprises affiliées aux CGA rencontrent des difficultés qui entravent l'amélioration de leurs performances. Ces difficultés ont trait au manque d'instruction présenté comme un frein à la tenue de comptabilité régulière, aux rapports avec les administrations centrales et locales et à l'accès aux financements.

Le résultat selon lequel une PME soumise au régime réel simplifié n'enregistre pas une productivité par tête plus élevée qu'une PME assujettie au régime du réel normal pourrait s'expliquer par le fait que, hormis quelques avantages dont bénéficient les entreprises du RSI comme la déclaration trimestrielle de la TVA et un impôt minimum forfaitaire plus faible, les entreprises du RSI et RNI sont soumises au même taux d'imposition.

5.2 Résultats du modèle avec le taux de croissance de l'effectif comme variable dépendante

Les résultats du tableau 9 montrent que la performance de l'entreprise, mesurée par la variation en pourcentage de l'effectif du personnel, est positivement et significativement associée aux immobilisations corporelles et aux dépenses d'approvisionnements en

matière premières. Cela est conforme à la théorie économique et suggère une certaine complémentarité entre le travail et chacun des deux facteurs de production.

Contrairement à la productivité du travail, être soumis au régime réel simplifié est positivement et significativement associé au taux de croissance de la taille de l'entreprise. Cela pourrait être expliqué par les avantages en termes de déclarations de TVA et d'impôt forfaitaire minimum dont bénéficient les entreprises éligibles au RSI. Ce résultat pourrait aussi signifier que les entreprises soumises au RNI utilisent une technologie relativement intensive en main d'œuvre.

Quant au régime de l'impôt synthétique, son coefficient est aussi positif et significatif au seuil de 5%; impliquant ainsi qu'une entreprise soumise à l'impôt synthétique enregistre une croissance plus forte de l'effectif de son personnel qu'une entreprise assujettie au régime réel normal. Cela pourrait s'expliquer par les difficultés rencontrées par les entreprises soumises à l'impôt synthétique notamment les problèmes d'accès au financement. Ces difficultés ne favorisent pas l'adoption de techniques de production modernes utilisant moins de main d'œuvre.

6. Conclusion

Ce papier a analysé l'impact des régimes d'imposition sur la performance des PME en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, nous avons utilisé les données de la BDF qui couvrent la période 2001 à 2011 et estimé, à travers un modèle de panel à trois dimensions, la relation entre les indicateurs de performance qui se seront relevés pertinents et les régimes d'imposition auxquels les PME sont soumises. Les variables de performance retenues sont la productivité du travail et le taux de croissance de la taille de l'entreprise. Les résultats obtenus montrent que la performance d'une PME est tributaire non seulement des variables régissant son fonctionnement (effectif du personnel, immobilisations corporelles et matières premières) mais aussi du type de régime fiscal auquel l'entreprise est soumise. En particulier, en termes d'incidences du régime fiscal, il est ressorti que, par rapport au régime réel normal d'imposition, le fait qu'une PME soit soumise à l'impôt synthétique est associé à une plus faible productivité du travail. Par contre, relativement au réel normal, être assujetti au régime réel simplifié ou à l'impôt synthétique influence positivement et significativement le taux de croissance de la taille de la PME. Ces résultats

suggèrent des actions spécifiques en faveur des PME soumises à l'impôt synthétique et de celles relevant du régime réel simplifié.

S'agissant des PME soumises à l'impôt synthétique, il est nécessaire:

- (i) de les inciter à adhérer aux CGA (dont les capacités doivent aussi être renforcées) afin de leur permettre d'avoir la formation et l'assistance requises
- (ii) de faciliter leur accès aux crédits par la mise en place de fonds de garantie
- (iii) de revoir les tranches de l'impôt synthétique dans le sens d'une baisse de cet impôt.

Pour les PME assujettis au régime réel simplifié, il importe de renforcer les avantages octroyés à celles-ci dans le cadre de ce régime et de faciliter aussi l'accès aux financements à ces entreprises pour leur permettre de croître plus vite et de contribuer significativement à la création d'emplois.

Références Bibliographiques

Adebisi, J.F et Gbegi, D.O. (2013), Effect of Multiple Taxation on the Performance of Small and Medium Scale Business Enterprises. (A study of West African Ceramics Ajeokuta, Kogi State), *Mediterranean Journal of Social Science* 4(6): pp. 323-334

Auerbach, A.J. (1985), The Theory of Excess Burden and Optimal Taxation, in Alan J. Auerbach and Martin Feldstein, eds., *Handbook of Public Economics*, Vol. 1, Amsterdam: North-Holland, pp. 61-127.

Boersch -Supan, A. (1998), Capital's Contribution to productivity and the Nature of Compétition, *Brookings Papers on Economic Activity*, Microeconomics

Caroll, R., Holzt-Eakin, D, Rider, M. et Rosen, S. H. (2000), Income Taxes and Entrepreneurs' Use of Labor, *Journal of Labor Economics*, 18(2): pp. 324-251

Caroll, R., Holzt-Eakin, D, Rider, M. et Rosen, S. H. (2001), Personal Income Taxes and the Growth of Small Firms, in James M. Poterba, ed., *Tax Policy and The Economy*, 15, Cambridge MA: MIT Press: pp. 121-148

Direction Générale des Impôts (2014), *Code Général des Impôts: Livre de Procédures Fiscales et autres Textes Fiscaux*, Les Publications de la DGI, Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget, République de Côte d'Ivoire

Gummel, N, Kneller, R., Sanz, I. et Sanz-Sanz, J.F. (2010), Corporate Taxation and the Productivity and Investment Performance of Heterogeneous Firms: Evidence from OECD Firm-Level Data, *Working Paper*

Gummel, N, Kneller, R., McGowan, D. et Sanz, I. (2012), Corporate Taxation and Productivity Catch-up: Evidence from 11 European Countries, *Discussion Papers in Economics N° 12/06*, The University of Nottingham

Griffith, R , Redding , S. et Simpson, H. (2006), Technological Catch-up and the Role of Multinationals, *LSE Working Paper*

Griffith, R , Redding , S. et Simpson, H. (2009), Technological Catch-up and Geographic Proximity, *Journal of Regional Science* 49 (4): pp. 689-720

International Tax Dialogue (2007), La Fiscalité des Petites et Moyennes Entreprises, Document de référence pour la Conférence du Dialogue fiscal international, Buenos-Aires, octobre 2007

Johansson, A , Heady, C., Arnold, J., Brys B, et Vartia (2009), Taxes and Firm Performance: Evidence From the OECD, in *Tax Reform in a Globalising World: International and Country Perspectives* edited by I. Claus, N. Gemmell, M. Harding and D. White.

Kim, J. (2013), The Effect of Corporate Taxes on Firm Productivity in Korea, *Korea and the World Economy* 14 (1): pp. 147-172.

Mungaya, M., Mbwambo, H. A. et Tripathi S.K. (2012), Study of Tax System Impact on the Growth of Small and Medium Enterprises (SMEs): With Reference to Shinyanga Municipality, Tanzania, *International Journal of Management and Business Studies* 2(3): pp. 99-105

Schwellnus, C. et Arnold J. (2008), Do Corporate Taxes Reduce Productivity and Investment at the Firm Level? Cross-Country Evidence from the Amadeus Dataset, *OECD Economics Department Working Papers N° 641*.

Sanogo, L (2014), *Perception des Adhérents sur la Mission des Centres de Gestion Agrées dans le District d'Abidjan*, Memoire de DSPM, Centre Africain de Management et Perfectionnement des Cadre, Abidjan

Vartia, L. (2008), How do Taxes Affect Investment and Productivity? Industry Level Analysis of OECD Countries, *OECD Economics Department Working Papers*.

Wolff, F-C, Squires, D et Guillotreau, P (2013), The Firm's Management in Production: Management, Firm and Time Effects in Indian Ocean Tuna Fishery, *Amer. J. Agr. Econ.* 95(3): pp. 547-567.

ANNEXE

Tableau A1: Tarif de l'impôt synthétique (en FCFA)

	Chiffre d'affaires	Montant de l'impôt
Jusqu'à	5 000 000	Néant
De 5 000 001 à	6 000 000	491 400
De 6 000 001 à	7 000 000	573 300
De 7 000 001 à	8 000 000	655 200
De 8 000 001 à	9 000 000	737 100
De 9 000 001 à	10 000 000	819 000
De 10 000 001 à	11 000 000	900 000
De 11 000 001 à	12 000 000	982 000
De 12 000 001 à	13 000 000	1 064 000
De 13 000 001 à	14 000 000	1 146 600
De 14 000 001 à	15 000 000	1 228 500
De 15 000 001 à	16 000 000	1 310 000
De 16 000 001 à	17 000 000	1 392 000
De 17 000 001 à	18 000 000	1 474 200
De 18 000 001 à	19 000 000	1 556 100
De 19 000 001 à	20 000 000	1 638 000
De 20 000 001 à	21 000 000	1 719 900
De 21 000 001 à	22 000 000	1 801 800
De 22 000 001 à	23 000 000	1 883 700
De 23 000 001 à	24 000 000	1 965 600
De 24 000 001 à	25 000 000	2 047 500
De 25 000 001 à	26 000 000	2 129 400
De 26 000 001 à	27 000 000	2 211 300
De 27 000 001 à	28 000 000	2 293 200
De 28 000 001 à	29 000 000	2 375 100
De 29 000 001 à	30 000 000	2 457 000
De 30 000 001 à	32 000 000	2 480 000
De 32 000 001 à	34 000 000	2 640 000
De 34 000 001 à	36 000 000	2 800 000
De 36 000 001 à	38 000 000	2 960 000
De 38 000 001 à	40 000 000	3 120 000
De 40 000 001 à	42 000 000	3 280 000
De 42 000 001 à	44 000 000	3 400 000
De 44 000 001 à	46 000 000	3 600 000
De 46 000 001 à	48 000 000	3 760 000
DE 48 000 001 à	50 000 000	3 920 000

Source: *Code Général des Impôts 2012*

Encadré 1 : Le test de poolabilité

Le test de poolabilité mis en œuvre dans cette étude veut montrer si les coefficients de la régression varient dans le temps. Dans ce cas, l'on va opter pour le modèle à coefficients aléatoires. Dans le cas contraire, on choisit un modèle à effets fixes. L'hypothèse nulle de ce test est la constance des coefficients dans le temps. La démarche de la mise en œuvre de ce test est d'abord d'estimer la régression pour chaque année. Ensuite, on fait la régression pour l'ensemble de l'échantillon. On calcule la somme des variances des résidus pour les régressions annuelles. L'idée est de comparer cette somme à la variance des résidus dans la régression sur l'ensemble de l'échantillon. Ce dernier modèle est appelé pooled model (PM). La statistique de ce test s'écrit :

$$F = \frac{(SCR_{PM} - \sum_{i=1}^T SCR_i) / (T - 1) * k}{\sum_{i=1}^T SCR_i / T(N - k)}$$

Où T, N et k représentent respectivement le nombre d'années, le nombre d'individus et le nombre de variables explicatives avec la constante ; SCR_i et SCR_{PM} représentent respectivement la variance des résidus pour la régression de l'année i et pour le pooled model. Sous l'hypothèse nulle, la statistique F suit une loi de Fisher à $((T-1)*k, T*(N-k))$ degrés de libertés.